

Organisation et sélections

- **Championnats du monde FAI**
- **Championnats d'Europe FAI**

2017 - 2020

SOMMAIRE

1. Critères de sélection : précision d'atterrissage
2. Critères de sélection : vol relatif
3. Critères de sélection : disciplines artistiques
4. Critères de sélection : wingsuit
5. Critères de sélection: speed skydiving
6. Informations relatives à la compétition
7. Frais et inscription
8. Dispositions finales

1. PRÉCISION D'ATTERRISSAGE

Conditions de sélection pour toutes les catégories de PA :

- Établir et remettre jusqu'au 30 novembre de l'année précédant l'épreuve un projet de compétition ayant le contenu exigé, ainsi que l'objectif de classement pour le CM et/ou le CE.
- Licence sportive FAI de Suisse
- Appartenance au cadre de Swiss Skydive

Équipe d'élite masculine

Les cinq meilleurs athlètes et un athlète de réserve sont sélectionnés.

Critères de sélection :

- 1^{ère} priorité : résultats convaincants dans la saison en cours et la saison précédente
- 2^{ème} priorité : composition de l'équipe

Date de sélection : La période de sélection se termine au plus tard deux jours avant la date limite d'inscription FAI (final entry deadline) de chaque compétition

Responsable de sélection : Swiss Skydive, ressort Sport

Composition du comité de sélection : - Chef Sport de compétition Swiss Skydive
- Responsable sportif CISM parachutisme
- 1 autre membre du Comité de Swiss Skydive

Juniors hommes et femmes

Les deux meilleurs juniors masculins et les deux meilleures juniors féminines sont sélectionnés.

Critères de sélection :

- 1^{ère} priorité : résultats convaincants dans la saison en cours et la saison précédente

Date de sélection : La période de sélection se termine au plus tard deux jours avant la date limite d'inscription FAI (final entry deadline) de chaque compétition

Responsable de sélection : Swiss Skydive, ressort Sport

Composition du comité de sélection : - Chef Sport de compétition Swiss Skydive
- Responsable sportif CISM parachutisme
- 1 autre membre du Comité de Swiss Skydive

Équipe d'élite féminine

Les deux meilleures athlètes sont sélectionnées.

Critères de sélection :

- 1^{ère} priorité : résultats de la saison en cours et de la saison précédente

Date de sélection : La période de sélection se termine au plus tard deux jours avant la date limite d'inscription FAI (final entry deadline) de chaque compétition

Responsable de sélection : Swiss Skydive, ressort Sport

Composition du comité de sélection : - Chef Sport de compétition Swiss Skydive
- Responsable sportif CISM parachutisme
- 2 autres membres du Comité de Swiss Skydive

2. VOL RELATIF

VR-4

VR-8

VR-4 femmes

VRV-4

VR-4 indoor

VR-8 indoor

VR-4 femmes indoor

VR-4 juniors indoor

VRV-4 indoor

VRV-4 juniors indoor

Une équipe est sélectionnée pour chaque discipline à condition que celle-ci remplisse les critères de sélection.

Conditions de sélection :

- Établir et remettre jusqu'au 30 novembre de l'année précédant l'épreuve un projet de compétition ayant le contenu exigé, ainsi que l'objectif de classement pour le CM et/ou le CE.
- Licence sportive FAI de Suisse
- Appartenance au cadre de Swiss Skydive

Critères de sélection :

L'équipe doit atteindre au moins une fois la moyenne de points du cadre A dans une compétition se déroulant sur au moins 8 manches. Ce résultat doit être réalisé entre le 31 octobre de l'année précédant l'épreuve et la date de sélection de la discipline pour laquelle l'athlète désire se qualifier. Swiss Skydive se réserve la possibilité de mettre en œuvre une épreuve de sélection additionnelle au cas où aucune autre compétition ne se déroulerait sur les 8 manches requises.

Lorsqu'il y a plus d'une équipe remplissant les critères susmentionnés, c'est l'équipe avec la moyenne de points la plus élevée (le meilleur résultat) qui se qualifie.

S'il existe un projet de compétition ayant pour objectif le CM ou le CE FAI et si aucune équipe n'atteint la moyenne susmentionnée, la limite de sélection peut être adaptée par le Chef Sport de compétition.

Date de sélection : La période de sélection se termine au plus tard deux jours avant la date limite d'inscription FAI (final entry deadline) de chaque compétition

Responsable de sélection : Swiss Skydive, ressort Sport

Composition du comité de sélection : - Chef Sport de compétition Swiss Skydive
- Responsable du ressort Sport Swiss Skydive
- 1 à 2 autres membres du Comité de Swiss Skydive

3. DISCIPLINES ARTISTIQUES

Freefly

Freestyle

D2W **indoor**

D4W **indoor**

Conditions de sélection :

- Établir et remettre jusqu'au 30 novembre de l'année précédant l'épreuve un projet de compétition ayant le contenu exigé, ainsi que l'objectif de classement pour le CM et/ou le CE.
- Licence sportive FAI de Suisse
- Appartenance au cadre de Swiss Skydive

Critères de sélection :

Une équipe doit atteindre au moins une fois la moyenne de points du cadre A dans une compétition se déroulant sur l'ensemble des manches prévues. Ce résultat doit être réalisé entre le 31 octobre de l'année précédant l'épreuve et la date de sélection de la discipline pour laquelle l'athlète désire se qualifier. Swiss Skydive se réserve la possibilité de mettre en œuvre une épreuve de sélection additionnelle au cas où aucune autre compétition ne se déroulerait sur les manches requises.

Lorsqu'il y a plus d'une équipe remplissant les critères susmentionnés, c'est l'équipe avec la moyenne de points la plus élevée (le meilleur résultat) qui se qualifie.

Date de sélection : La période de sélection se termine au plus tard deux jours avant la date limite d'inscription FAI (final entry deadline) de chaque compétition

Responsable de sélection : Swiss Skydive, ressort Sport

Comité de sélection : Composition
- Chef Sport de compétition Swiss Skydive
- Responsable du ressort Sport Swiss Skydive
- 1 à 2 autres membres du Comité de Swiss Skydive

4. WINGSUIT

Wingsuit Performance

Wingsuit Artistique

Conditions de sélection :

- Établir et remettre jusqu'au 30 novembre de l'année précédant l'épreuve un projet de compétition ayant le contenu exigé, ainsi que l'objectif de classement pour le CM et/ou le CE.
- Licence sportive FAI de Suisse
- Appartenance au cadre de Swiss Skydive

Critères de sélection :

Un athlète ou une équipe doit disposer d'un potentiel sportif permettant d'atteindre la première moitié du classement. L'évaluation de ce potentiel repose sur les résultats obtenus aux

compétitions d'envergure internationale. Ces compétitions internationales doivent figurer dans le projet de compétition comme épreuves de sélection.

Si le nombre d'athlètes sélectionnables est plus élevé que le nombre d'athlètes pouvant participer, ce sont les athlètes les mieux classés qui se qualifient. Swiss Skydive procède à l'évaluation des résultats.

Date de sélection : La période de sélection se termine au plus tard deux jours avant la date limite d'inscription FAI (final entry deadline) de chaque compétition

Responsable de sélection : Swiss Skydive, ressort Sport

Composition du comité de sélection : - Chef Sport de compétition Swiss Skydive
- Responsable du ressort Sport Swiss Skydive
- 1 à 2 autres membres du Comité de Swiss Skydive

5. SPEED SKYDIVING

Critères de sélection :

- Un athlète doit disposer d'un potentiel sportif permettant d'atteindre la première moitié du classement d'un CM ou d'un CE.
- L'évaluation de ce potentiel repose sur les résultats obtenus aux compétitions d'envergure internationale.
- Ces compétitions internationales doivent figurer dans le projet de compétition comme épreuves de sélection.
- Licence sportive FAI de Suisse
- Appartenance au cadre de Swiss Skydive

Si le nombre d'athlètes sélectionnables est plus élevé que le nombre d'athlètes pouvant participer, ce sont les athlètes les mieux classés qui se qualifient. Swiss Skydive procède à l'évaluation des résultats.

Date de sélection : La période de sélection se termine au plus tard deux jours avant la date limite d'inscription FAI (final entry deadline) de chaque compétition

Responsable de sélection : Swiss Skydive, ressort Sport

Composition du comité de sélection : - Chef Sport de compétition Swiss Skydive
- Responsable du ressort Sport Swiss Skydive
- 1 à 2 autres membres du Comité de Swiss Skydive

6. INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPETITION

Les informations relatives aux épreuves de première catégorie de la FAI sont disponibles sur le site www.fai.org ou sur celui des organisateurs d'une compétition. Seuls les bulletins officiels sont valables. L'organisateur publie en général au moins deux bulletins.

7. FRAIS ET INSCRIPTION

Swiss Skydive prend en charge les frais de participation aux CM et aux CE FAI comme indiqué ci-dessous, si au moins 12 nations participent au CE ou au CM :

Rang 1 à 3 : Swiss Skydive prend en charge 100% des frais de participation ainsi que la taxe d'organisation FAI.

Rang 4 à 8 : Swiss Skydive prend en charge 50% des frais de participation ainsi que la taxe d'organisation FAI.

Rang 9 plus : Swiss Skydive ne prend en charge que la taxe d'organisation FAI.

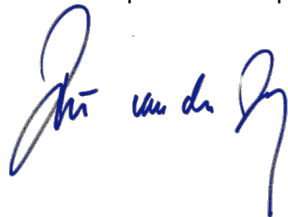
Le décompte des coûts est établi après le CE ou le CM FAI.

Attention : Seule l'Autorité nationale des sports aéronautiques ANSA du pays respectif, donc en Suisse l'Aéro-Club, peut inscrire les compétiteurs à un CE ou à un CM FAI. Le comité de sélection procède à la validation de l'inscription après la sélection.

8. DISPOSITIONS FINALES

Le présent document remplace les critères de sélection stipulés dans les documents précédents. La sélection – toutes disciplines confondues – incombe à Swiss Skydive/ressort Sport. Selon le code sportif FAI, les inscriptions aux CM et aux CE doivent être faites par les ANSA/l'Aéro-Club de Suisse.

Ressort Sport / Chef Sport de compétition

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "René van den Berg".

René van den Berg
22.11.2016